

Les associations fondatrices



AMAFAR-EPE

Association des Maisons de la Famille de La Réunion – Ecole des Parents et des Educateurs

AFPDS

Association Familiale de Prévention, Développement et Santé



ARIV



Antenne Réunionnaise de l'Institut de Victimologie

GSF

Gynécologie Sans Frontières



Gynécologie Sans Frontières

UFR

Union des Femmes Réunionnaises



Partenaires



Ce projet est cofinancé par le Fond social européen dans le cadre du programme opérationnel national « Emploi et Inclusion » 2014-2020.

Siège social :

*Centre Hospitalier Gabriel Martin
(CHGM)*

*Centre d'Education et de
Prévention à la Santé
(CEPS)*

21 rue Ibrahim Ballbolla - 97 460 Saint-Paul

*Ouvert du lundi au vendredi
de 8h à 17h*

Secrétariat : 02 62 96 04 24 - Télécopie : 02 62 32 89 63

contact@reseauvif.com

Plan d'accès



21 rue Ibrahim Ballbolla - anciennement 15 rue des Morts

Reseau VIF

Violences IntraFamiliales

**Pour une prise en charge globale
des violences conjugales
et intrafamiliales
à caractère de Grand Danger**

Association Loi 1901

N°SIRET : 798 059 424 00027 - N°APE : 8899B

Missions de l'association

Favoriser l'**amélioration de la prise en charge** des violences conjugales et intrafamiliales ; préférentiellement lorsqu'un **critère de dangerosité** est mis en évidence.

Prévenir le processus de reproduction de la violence : récidive, transmission inter et trans-générationnelle.

Développer **une approche expérimentale innovante**, à la fois **globale et intégrée** des violences intrafamiliales.

Objectifs

Organiser **une prise en charge de chacun des membres de la famille** (femmes victimes, hommes mis en cause, enfants confrontés à ces violences).

Faciliter la **coordination des acteurs** des différents aspects d'intervention (sanitaire, social, juridique, psycho-victimologique, éducatif) auprès des personnes concernées par ces situations.

Sensibiliser pour **un meilleur repérage** des situations à transaction violente, et **mobiliser les mesures existantes appropriées**, dont l'ordonnance de protection, l'éviction du conjoint violent et le Téléphone Grave Danger.

Une équipe pluridisciplinaire de professionnels : éducateurs spécialisés, psychologues cliniciennes spécialisées en victimologie, criminologie ...



... travaillant en réseau auprès des partenaires, avec le soutien de la coordinatrice, de l'assistante de direction et des bénévoles des associations fondatrices

Etapes de la prise en charge

1. Réception de la **saisine du prescripteur** et prise de contact pour compléments d'informations sur la situation.
2. **Mise en lien avec la victime** (sous 48h).
3. **Pré-DGI** (Diagnostic Global Immédiat), puis **évaluation de la situation familiale** selon les critères de Grand Danger.
4. En cas de situation de Grand Danger , **3 pôles interviennent** pour une prise en charge **globale et individualisée** :
 - Pôle victimes avec si nécessaire, hébergement à la Maison d'Accueil Temporaire en partenariat avec l'association Proxim' Services
 - Pôle enfants
 - Pôle auteurs auprès des mis en cause, prévenus, détenus et condamnés.
5. **Synthèse de la situation** avec les partenaires concernés.
6. **Suivi de la situation** de 3 à 6 mois. Prise en compte des besoins et des objectifs fixés, par **l'ensemble des acteurs**, en concertation avec la famille.

Intervention sur tout le département